RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MRAe
Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le mardi 28 juillet 2026

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes
Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 11 juillet et le 28 juillet 2026 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Nécessité d'actualiser l'étude d'impact de l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol, sur la commune d'Avèze (63)
- Création d'une installation de stockage de déchets inertes avec installation de recyclage sur la commune de Sury-le-Comtal (42)
- Création d'une centrale hydroélectrique sur le torrent du Reclard aval sur les communes de Champagny-en-Vanoise et du Planay (73)
- Implantation d'un parc agrivoltaïque au sol à Saint-Forgeux-Lespinasse (42)
- Déviation de Tulette par la RD94 concernant la commune de Tulette (26) (2e avis)
- Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) de la communauté de communes Saône-Beaujolais (69)
- Modification simplifiée du schéma de cohérence territoriale (Scot) Nord-Isère (38)
- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Pierre-de-Chandieu (69)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Saint Restitut (26)

Service presse IGEDD / MRAe
Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08
Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr
Claudia Ferreira - Tél : 01 40 81 97 50
Mél : claudia.ferreira-da-silva@developpement-durable.gouv.fr
Contacts presse du ministère de la Transition écologique
Tél : 01 40 81 18 07
Mél : presse@ecologie.gouv.fr

AVIS CONFORMES DÉLIBÉRÉS

- Révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Souzy (69)
- Modification simplifiée n°5 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Scionzier (74)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Servoz (74)

DÉCISION DÉLIBÉRÉE

- Élaboration du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) du site patrimonial remarquable (SPR) de la commune de Saint-Maurice-d'Ibie (07)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégialement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez ici.

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégialement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site :
http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html